

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### Conseil municipal du lundi 13 décembre 2021

**Sujet central de ce dernier Conseil municipal de l'année : le vote du budget 2022. Mérignac confirme le dynamisme de ses investissements et prévoit pour l'année à venir un taux de réalisation important. Création d'équipements structurants, anticipation des besoins des habitants, la Ville peut compter sur une solide gestion de ses finances.**

Alain Anziani, Maire de Mérignac, a débuté le conseil municipal en rappelant l'ouverture du centre de vaccination à la Maison des associations le 9 décembre dernier en partenariat avec l'ARS. Avec 9 lignes vaccinales, 750 injections quotidiennes sont réalisées. Seul le Moderna y est administré pour les plus de 30 ans.

#### Un budget 2022 solide et ambitieux

Le budget 2022 sera offensif. L'autofinancement satisfaisant permet de financer un programme d'investissements ambitieux. Ce budget affiche la volonté de Mérignac de poursuivre ses efforts vers la transition écologique et d'accompagner les plus fragiles.

Sur le plan des investissements, 2022 sera une année fertile comme l'a souligné Alain Anziani : *« Il y a des années de préparation et des années de réalisations, 2022 fera partie de la seconde catégorie »*. Avec un niveau d'investissement à hauteur de 32,9 M€, de nombreux équipements sont en cours de réalisation : les groupes scolaires Arnaud Lafon, Jean Macé, le gymnase Edouard Herriot, les Maisons des habitants d'Arlac et de la Glacière, la création d'espaces verts, la Maison de la nature ou encore le lancement du projet de rénovation du Krakatoa.

Les actions en matière de transition écologique reposent sur trois grands axes : favoriser une énergie durable, renforcer la place de la nature en ville et agir pour une ville zéro déchet et zéro plastique. Le budget 2022 met toujours l'accent sur la qualité des services à la population notamment en anticipant la croissance des effectifs scolaires (recrutement d'ATSEM, animateurs etc...). La tranquillité publique est un thème majeur avec le développement de la police municipale et la création de concierges de quartier. L'accompagnement des personnes les plus fragiles demeure une priorité de la Ville avec une augmentation pour la deuxième année consécutive du budget alloué au CCAS (1M€ en deux ans).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) émanant de l'Etat est toujours en recul : 3,9 M€ pour 2022 (4,2 M€ en 2021). Pour mémoire, elle était de 10,5 M€ en 2013.

Dans un contexte sanitaire encore fragile, Mérignac peut s'appuyer sur une gestion pragmatique de ses finances. Pour preuve, l'encours de la dette par habitant est de 105€, en comparaison il est en moyenne de 1367 € dans les villes de même strate.

### Également à l'ordre du jour :

- Mérignac intègre le dispositif **carte jeune** partagé entre 21 communes. Cette carte permet aux jeunes de 0 à 25 ans d'accéder à tarif préférentiels aux musées, lieux culturels, spectacles programmés par les structures culturelles et sportives partenaires.
- Le Conseil municipal a approuvé les termes du protocole transactionnel engagé avec le maître d'œuvre ayant réalisé les travaux de la **Maison Carrée**. Cette nouvelle étape va permettre de sortir du litige qui opposait la Ville de Mérignac et le cabinet d'architecture mandaté sur ce chantier et de relancer le projet de la Maison des arts.

#### Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et relations presse

06 27 52 48 69

[v.bougant@merignac.com](mailto:v.bougant@merignac.com)